

CONSEIL MUNICIPAL du 10 Mai 2010

1 CHOIX DES ENTREPRISES POUR TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT CHEMIN DE FERRAND ET RUE ST PEY D'AARON

Le CM après en avoir délibéré choisit l'entreprise LAGES pour un montant de 186097€ HT (rue de l'abreuvoir) et la tranche conditionnelle de 55280 € HT (rue St Pey d'Aaron)

2 CHOIX DE L'ORGANISME BANCAIRE POUR LE FINANCEMENT DU FOYER RURAL D'ANIMATION

Après en avoir délibéré le CM décide à l'unanimité de réaliser l'emprunt auprès de la BCME :

Montant du prêt : 6000 000€

Durée : 20 ans

Taux fixe : 3.71%

3 MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Il est proposé aux communes de la CCVG, de modifier l'intérêt communautaire en matière de développement économique, dans le cadre des actions à caractère touristique et des animations s'y rapportant.

- CULTURIOSITES à Meilhan remplacé par : « Programme d'actions sur le thème du livre et des brassages multiculturels »
- MANGE LIVRES à Grateloup remplacé par « Programme d'actions sur le thème du livre jeunesse »
- LA FETE DE LA PECHE à Couthures remplacé par « Programme d'actions autour de Gens de Garonne »
- FETE DU LAC COMMUNAUTAIRE remplacé par les confiturières « Programme sur le thème de la cuisine des produits locaux »
- GARONNE EN FETE à Tonneins remplacé par « Festival culturel et musical »
- TOMATO FIESTA remplacé par « Fête sur le thème de la tomate »
- FESTIV'ETE au Mas d'Agenais remplacé par « Festival culturel et musical d'été »
- FETE DE LA FRAISE à Ste Bazeille remplacé par « Fête sur le thème de la fraise »
- FETE DE LA TERRE à Villeton remplacé par « Fête sur le thème des savoirs faire et des traditions locales »

Le CM accepte à l'unanimité ces modifications.

4 CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA CRECHE « LES PETITS PRINCES »

Le CM accepte à l'unanimité la mise à disposition de leur ancien local situé au rez de chaussée du château de la Placière ;

5 REGLEMENT SINISTRE

Le CM accepte de la part d'ALLIANZ, la somme de 964.65€ concernant les dégâts survenus lors de la tempête du 24 janvier 2009, sur les bâtiments communaux.